

Plan de relance de la Ville de Besançon - Programmes complémentaires de travaux 1993 - Lancement des travaux - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 4 octobre 1993, le Conseil Municipal a décidé de s'associer à la démarche départementale en faveur de l'emploi en dégageant des crédits sur ses fonds propres afin de permettre l'établissement de programmes complémentaires de travaux pour l'année 1993.

Les programmes suivants sont donc proposés :

I - Travaux de grosses réparations scolaires

- Primaire Madeleine - Couverture (tranche complémentaire)	100 000 F
- Maternelle Cologne - Étanchéité (tranche conditionnelle)	180 000 F
- Primaire Herriot - Sanitaires	200 000 F
- Groupe scolaire Tilleroyes - Aménagement des cours (2 ^{ème} tranche)	450 000 F
Total TTC	930 000 F

II - Travaux d'aménagement et de grosses réparations dans les équipements sportifs

- Divers équipements sportifs	
. travaux de mise en conformité des treuils, stop chute, ...	100 000 F
. bloc de secours (sécurité)	50 000 F
- Piscine de Chalezeule - Reprise des joints de carrelage du bassin avec fosse	130 000 F
- Gymnase des Clairs-Soleils - Réfection cheminées (changement câbles)	30 000 F
- Gymnase Jean Zay - Remplacement des vitrages des châssis hauts de la salle	25 000 F
- Gymnase de la Malcombe - Réfection de l'étanchéité et renforcement de l'isolation thermique grande salle (1 500 m ²)	420 000 F
- Gymnase de la Malcombe - Confection d'un sas	35 000 F
- Gymnase Denfert Rochereau - Réalisation d'une 1 ^{ère} tranche de travaux d'aménagement sur la mezzanine	40 000 F
- Piscine de Chalezeule - Clôture (2 ^{ème} tranche)	60 000 F
- Complexe sportif Léo Lagrange - Éclairage terrain d'Honneur - Remise en état des armoires de distribution	250 000 F
- Tennis Malcombe - Réfection d'un court	140 000 F
- Entre le Rosemont III et les jardins familiaux - Participation pour la mise en place d'une clôture	30 000 F
Total TTC	1 310 000 F

III - Travaux de voirie

- Carrefour Ile de France-Luxembourg - Réalisation d'un rond-point	400 000 F
- École P.M. Curie/Place des Tilleuls - Aménagement de sécurité et cheminement piétonnier	400 000 F
- Carrefour chemin des Tilleroyes/chemin de la Chaille - Aménagement de voirie au droit de l'école primaire	240 000 F
- Mise à l'alignement propriété 6 chemin Fort de Bregille	200 000 F
Total TTC	<u>1 240 000 F</u>

IV - Travaux dans autres bâtiments communaux

- Musée des Beaux-Arts	
. monte-charge	140 000 F
. vestiaires-sanitaires	280 000 F
- Travaux de sécurité - travaux de démolition 256 rue de Dole, ancienne école Tilleroyes, préfabriqué École P. Bert	300 000 F
- Travaux de bâtiment 33 rue Mégevand - Centre Polyphonique	100 000 F
- Centre International de Séjour - Clôture	100 000 F
Total TTC	<u>920 000 F</u>
Total général plan de relance Ville : TTC	4 400 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

1) approuver les programmes ci-dessus proposés,

2) autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel(s) d'offres ou procédure(s) négociée(s), ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s), permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 1993 et 1994,

3) assurer le financement de programmes voirie et autres bâtiments communaux par l'inscription des crédits nécessaires aux budget 1993 et 1994 au fur et à mesure des besoins,

4) solliciter pour les programmes grosses réparations scolaires et équipements sportifs, l'aide financière du Département, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge par l'inscription des crédits nécessaires aux budgets 1993 et 1994 au fur et à mesure des besoins,

5) inscrire au budget supplémentaire de l'exercice en cours le montant des subventions accordées, dès notification des décisions attributives de subventions, aux imputations suivantes :

a) *Programme grosses réparations scolaires :*

Recettes : 903 1 1053 502 33000

Dépenses : 903 1 232 502 33000

b) Programme équipements sportifs :

Recettes : 903 50 1053 506 30000

Dépenses : 903 50 235 506 30000

6) solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.